



Action collective RSE "qualité de service, qualité d'emploi et qualité de vie"

La Région PACA a lancé un appel à projet sur la RSE (Responsabilité Sociale et Environnementale) à destination des PRIDES. Il porte sur l'ensemble des enjeux de la RSE : enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux. Le Pôle Services à la Personne a travaillé sur une réponse globale intitulée « **qualité de service, qualité d'emploi et qualité de vie** » permettant d'accompagner sept adhérents volontaires sur cette thématique.

Pourquoi « qualité de service, qualité d'emploi et qualité de vie » ?

Ces trois items sont à la fois en cohérence avec la globalité des enjeux de la RSE et les valeurs qui font la spécificité du secteur des services à la personne.

- Qualité de service pour enjeux sociétaux

Ancrage et coopération territoriaux, coproduction de services, démocratie interne, certifications qualité, lien social, publics visés et impact des services rendus pour les bénéficiaires&

- Qualité d'emploi pour enjeux sociaux

Prévention des risques professionnels, GPEC, VAE, formation, dialogue social, amélioration des conditions d'emplois et de travail, diminution des temps partiels&

- Qualité de vie pour enjeux environnementaux

Gestion des ressources par les salariés, tri sélectif, réduction des déplacements, utilisation de produits respectueux de l'environnement, sensibilisation des particuliers à l'ensemble des enjeux environnementaux&

Quelle ambition ? quels objectifs ?



Notre constat est le suivant : le secteur des services à la personne a des acquis en terme de RSE, tout particulièrement sur les enjeux sociaux et sociétaux (démarches qualité, GPEC, prévention des risques&). Cependant, ces avancées sont peu reconnues et peu coordonnées dans une démarche globale et il reste de nombreuses marges de progrès notamment sur les enjeux environnementaux.

L'objectif est donc de mettre la RSE au service du secteur. C'est pourquoi l'action collective du Pôle porte à la fois l'ambition de créer une démarche globale RSE dans le secteur intégrant l'ensemble de ses enjeux et de valoriser les engagements acquis RSE des professionnels du secteur.

Concrètement, l'action proposée doit permettre aux structures participantes :

d'évaluer leur niveau d'impact RSE à travers un diagnostic de 2,5 jours

d'identifier leurs marges de progrès et de formaliser des plans d'actions individuels et collectifs

d'assurer une lisibilité et une reconnaissance de leur action par la formalisation d'un document de communication présentant l'impact et les engagements de l'entreprise en matière de RSE

d'investir collectivement l'enjeu environnemental.

7 entreprises adhérentes se sont engagées dans l'action.